

Procès-Verbal du conseil municipal du 25 novembre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 16 OCTOBRE 2025.

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures le 21 OCTOBRE le conseil municipal de la commune de Toussieux s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Mr Armand CHAUMONT Maire afin de discuter publiquement des questions à l'ordre du jour.

Présents : Sylvie FROGER Gérard POYET (adjoints), Ingrid BESSON (conseillère déléguée), Patricia CHAUDIER Joëlle VERNAY Stéphane FRANCHEQUIN
Cyril TOURNAIRE Xavier BRETIN Christian JAMES Estelle MORIN

Absents excusés : Emeline DUFRESNE Jennifer MARTIN Sylvie BOILLOT
Patrice LANSARD (pouvoir à Gérard POYET)

Secrétaire de séance : Xavier BRETIN

Ordre du jour :

- 1-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 21 octobre 2025.
- 2-Délibération autorisant les accompagnants au repas du CCAS à payer leur repas et à fixer le prix.
- 3-Délibération actant la fin du Regroupement Pédagogique Intercommunal.
- 4-Délibération autorisant l'achat de la parcelle A 751
- 5-Présentation du rapport d'activité de la CCDSV.
- 6-Présentation du rapport sur la gestion des déchets.
- 7-Présentation du rapport sur l'assainissement.
- 8-Présentation du rapport de l'eau potable.
- 9-Retour CCDSV-Syndicats- Commissions.
- 10-Informations diverses

-1Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 21 octobre 2025

Vote. : Accord à l'unanimité des présents et représentés

2-Délibération autorisant les accompagnants au repas du CCAS à payer leur repas et à fixer le prix

Vu le CGCT.

Les personnes de 70 ans et plus bénéficient gratuitement du repas organisé par le CCAS.

Les accompagnants (conjoint par ex) peuvent participer à ce repas moyennant une contrepartie financière qui s'élève à 37 € / personne.

Il est demandé au conseil

- De se prononcer sur la somme de 37 €.
- De dire que le paiement peut être individuel ou collectif.

Vote :

3-Délibération actant la fin du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec Rancé

Objet : Rupture du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec RANCÉ

-Considérant :

- La création du RPI en 1992 entre les communes de Rancé et Toussieux.

- La convention liant les 2 communes n'a pas intégré les modalités de rupture.
- Les évolutions démographiques et scolaires constatées depuis la création du RPI.
- La Communauté de Communes (CCDSV) Autorité Organisatrice des Transports (AOT) est compétente exclusivement pour les transports scolaires et non les transports périscolaires.
- Les difficultés logistiques pour assurer un service de transport adéquat et fiable pour tous les élèves concernés.
- Les difficultés d'organisation du temps méridien notamment la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De mettre fin au Regroupement Pédagogique Intercommunal avec RANCÉ, à compter du 31 août 2026.
2. De notifier cette décision aux autorités académiques et à la communauté de communes.
3. De prendre les mesures nécessaires pour organiser la transition des élèves vers les établissements scolaires de leur commune d'origine.
4. D'aménager les locaux de l'école pour répondre à son évolution

Vote : Accord à l'unanimité des présents et représentés

4-Délibération autorisant l'achat de la parcelle A 751

Cette parcelle a déjà fait l'objet de négociation dans un cadre global fin 2023 et début 2024 avec la propriétaire Mme RAMAY Jacqueline.

La proposition de la commune était de 4000 € /ha soit 5221 € pour l'achat des 13052 m² de cette parcelle située en zone A- frais notariés à la charge de la commune.

Cette transaction est conditionnée à un foncier libre de tout fermage et de tout contrat d'exploitation.

L'acquisition de cette parcelle permettrait de mieux se préserver visuellement de l'agrandissement de la déchetterie pour les particuliers. (Possibilité de mettre des haies...)

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour

- ACQUERIR la parcelle A 751 d'une contenance de 13052 m² pour 5221 € (sur la base de 4000 € /ha)
- DIRE que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur
- DIRE que cette dépense sera prise sur le BP 2026 en investissement.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs liées à cette transaction.

Vote : Accord à l'unanimité des présents et représentés.

5-Présentation du rapport d'activité de la CCDSV.

Armand CHAUMONT, Maire, rappelle que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des collectivités territoriales, adresse chaque année, à chacun des membres du conseil municipal un rapport retraçant l'activité de l'EPCI

Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande par le conseil municipal de chaque commune où à la demande de ce dernier.

Vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni dans sa séance du 11 septembre 2025

Il est proposé au conseil municipal :

-DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024.

-DE PRECISER que ce rapport sera à la disposition du public au siège de la CCDSV et dans chacune des mairies.

6-Présentation du rapport annuel sur la gestion des déchets et du bilan du programme de prévention année 4.

Armand CHAUMONT Maire présente le rapport annuel sur l'année 2024.

La production de déchets atteint 27 882 tonnes en 2024 soit 591 kg/hab/an. Le tonnage diminue (- 11,4 kg/hab) par rapport à 2023.

Entre 2024 et 2023, la collecte des emballages légers a augmenté (+1 kg/hab soit + 3,8 %), les quantités d'ordures ménagères collectées ont diminué (- 3 kg/hab soit - 1,4 %) comme le papier (-1 kg/hab soit - 9%). La collecte des biodéchets a permis de collecter 67 tonnes en 2024 soit 1,4 kg/hab.

Le tonnage en déchèterie a diminué de près de 9 kg/hab soit - 2,6 % par rapport à 2023.

	2024		Ecart 2023 / 2024
	Tonnages collectés	Kg par hab	
Ordures Ménagères	8 312 t	176 kg/hab/an	-3 kg/hab/an
Tri (emballages légers, papier, verre, biodéchet, textile)	4 087 t	87 kg/hab/an	-0,1 kg/hab/an
Déchèteries	15 483 t	328 kg/hab/an	-9 kg/hab/an
	27 882 t	591 kg/hab/an	

Les résultats du programme de prévention et de réduction des déchets des ménages et assimilés pour l'année 4 sont également intégrés dans le rapport annuel 2024. En 2023/2024, 15 actions du programme ont débuté sur 17.

Pour rappel, l'objectif de réduction des déchets est de -4%, entre 2021 et 2026. Cette diminution correspond à une production de 506 kg/hab/an d'ici 2026, soit une diminution de 50 kg par rapport à 2020 (année de référence : 556 kg/hab/an) en visant une population de 47 708 habitants en 2026 tout en absorbant une augmentation de population de + 7,4 %.

Les faits marquants pour 2024 sont les suivants :

- **Février** : Mise en place d'un nouveau système de vidéosurveillance sur les deux déchèteries ;
- **Mars** : Réparation portes et portails des deux déchetteries ;

- **Avril** : Organisation dépôt d'amiante ;
- **Avril** : Installation d'une caméra utilisant l'intelligence artificielle pour identifier les erreurs de tri sur un camion de collecte ;
- **Juin** : Mise en place d'un cheminement piéton sur les 2 déchetteries ;
- **Septembre** : Début de la généralisation de la collecte séparée des biodéchets sur l'ensemble du territoire (en points d'apport volontaire dans les centre-bourgs, et dans les établissements scolaires) ;
- **Septembre** : Mise en place de la REP PMCB sur les déchetteries (plâtre, huisserie, gravât) ;
- **Octobre** : Organisation dépôt d'amiante ;
- **Novembre** : Déploiement de 12 colonnes enterrées sur la commune de Trévoux ;
- **Décembre** : Déploiement de la collecte séparée des cartons bruns dans les centre-bourgs sur l'ensemble du territoire.

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire du 16 octobre 2025.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ;
- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la synthèse de la présentation du programme de gestion des déchets pour l'année 4.

7-Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Armand CHAUMONT Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, relatif à l'année 2024, conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il est précisé que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales à savoir au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies.

Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies et sur le site internet de la Communauté de communes.

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire réuni le 16/10/2025.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement relatif à l'année 2024 ;
- ✓ **DE PRECISER** que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies et que le public en sera avisé par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.
- ✓

8-Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cyril TOURNAIRE Conseiller municipal et délégué au SEP-BDS présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, relatif à l'année 2024, conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il est précisé que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales à savoir au siège du Syndicat d'Eau Potable-Bresse Dombes Saône (SEP-BDS) et dans chacune des mairies.

Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affichage aux portes du siège du SEP-BDS, sur le site internet du SEP-BDS.

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire réuni le 16/10/2025.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'année 2024 ;
- ✓ **DE PRECISER** que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège du SEP-BDS et dans chacune des mairies et que le public en sera avisé par voie d'affichage aux portes du SEP-BDS et des mairies ainsi que sur le site internet du SEP-BDS.

9-Retour CCDSV-Syndicats- Commissions.

C. James : -retour fibre SIEA arrêt Cu (fin commercialisation janv 2026- arrêt utilisation 2029

10-Infos diverses

Présentation du plan colonnes enterrées sur l'OAP des fermes

Prochains CM :

-mardi 16 déc

-mardi 27 janvier 2026

-mardi 17 février 2026

Voeux :

-samedi 10 janvier 2026 à 10h30

-Elections municipales :

-dimanche 15 et 22 mars 2026

Fin 22h15